

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 JUIN 2021

Présents : Michel BALLESTER, Daniel BARBERIO, Fadila CHAÏT, Frédéric HEBRAUD, Bernard LEPROU, Karine PAGES, Denis QUINSAT, Bernadette RABIAU, Michel REYDON, Martine SILLON, Agnès VALLADIER

Absents : Néant **Excusés :** Néant **Représentés :** Néant

Désignation d'un secrétaire : Daniel BARBERIO

En préambule à la séance du conseil municipal, Martin Sillon a présenté le bilan 2020 et le prévisionnel 2021 des activités de la médiathèque de Vialas :

Installée dans ses nouveaux locaux, la médiathèque de Vialas est animée par une conseillère municipale, un agent communal et des bénévoles. Le budget attribué par la mairie est autour de 16000 euros dont 13958 en charge de personnel. L'agent communal travaille 7H30 par semaine dont 3 h de préparation, 10H pendant les petites vacances et 11H15 pendant l'été. Les 9 bénévoles ont assuré 295 heures en 2020 en permanence et gestion des livres.

En 2020, 49 nouvelles personnes ont adhéré à la médiathèque et 2377 livres ont été empruntés. Le nombre des usagers a baissé cette année en raison du confinement : 607 adultes et 340 enfants. Il y a eu pour 1360 euros d'acquisition de documents.

Des animations régulières sont proposées : l'école toutes les semaines, le cercle de lecteur, les jeux d'écriture, la conversation anglaise une fois par mois et 19 animations ponctuelles.

Des objectifs : faire vivre la médiathèque : lieu de vie, de rencontre et de partage. Créer du lien et favoriser les rencontres avec la lecture et la vie culturelle sous toutes ses formes.

Des projets : partenariat avec le collège, lecture à l'éphad, ateliers jeux, portage de livres, poursuivre les rencontres seniors autour du conte.....

Des améliorations : compléter la signalétique (en particulier l'accès par l'arrière) et la visibilité (pancarte sur la façade et peinture sur pilier ?), prévoir l'inauguration et faire connaître la médiathèque, mieux utiliser les lieux (faciliter le télétravail dans les locaux ?)

Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été adressé par mail aux membres du conseil municipal. Le CRCM du 21 mai 2021 est validé sans observation formulée.

Ajout à l'ordre du jour :

Point n°8 : Création de captage – Groupement de commande (voir documents joints)

Point n°9 : Création d'un abri Vae

Ordre du jour :

1. Site internet communal

La commune doit choisir le prestataire qui procèdera à la refonte du site internet de la commune. Il est également proposé de constituer un groupe de travail qui sera en charge de structurer l'information et assurer le suivi de la création.

Copil : F HEBRAUD/F CHAIT/M SILLON/B RABIAU/B LEPROU , Mise en service fin 2021 Prestataire retenu : Alpha Multimédia

2. Finances : Expérimentation du CFU et Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Le référentiel budgétaire et comptable M57 intégrant les normes comptables élaborées par le CnoCP constitue le support de l'expérimentation du compte financier unique et de l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales. Il sera la norme de référence au 01/01/2024.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales.

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 et M4, soit pour la commune de Vialas son budget principal et ses 4 budgets annexes.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Il est proposé à l'assemblée de :

- approuver le passage de la commune de Vialas à la nomenclature M57 à l'ensemble des budgets de la commune, à compter du 01/01/2022, budget primitif 2022,
- préciser que la commune se porte candidate pour la mise en œuvre du CFU au 01/01/2023,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 11 Approuvé à l'unanimité

3. Stationnement communal

Un certain nombre de véhicules sont en stationnement gênant ou en station dit « ventouse ». Il est proposé d'établir un inventaire des stationnements sur le domaine public de la commune.

Elus référents : Daniel Barbério & Denis Quinsat

4. ALSH : Ouverture estivale

Ouverture 15 jours contre 8 en 2020 Horaires : accueil 8h30 -9 h / 16h 30

5. Décisions du Maire

Sans objet

6. Avancement des projets en cours

- a) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : (Michel R)
- b) Aménagement du Centre-Bourg – Espaces Publics : (Agnès)
- c) Réhabilitation de l'AEP phase 2 : (Agnès) relations élus, agents/propriétaires
- d) Parking Nojaret : (Agnès) relance notariale
- e) OLD : (Daniel) OLD retour réunion, mise à disposition du broyeur à compter du 14/06/2021
- f) Escalade : (Bernard) travaux Prat de la Peyre
- g) Mise en sécurité de la Pâle : (Denis)
- h) Le Bocard : (Denis) travaux de sécurisation de la fonderie et accueil des archéologues

7. Informations au conseil

- a) Conseil Communautaire : (Michel R et Daniel)
- b) Canyoning : (Frédéric) Bilan des entretiens
- c) Covid-19 : (Denis) déconfinement et festivités
 - a. Cérémonies et commémorations
 - b. Fête de la musique
 - c. Repas républicain
 - d. Fête votive
 - e. Feux d'artifice
 - f. Accueil intervenants jazz et autres
- d) Cantine scolaire (Michel R) : tarification sociale. Relèvement de la participation de l'Etat de 2€ à 3 €.
- e) Elections Régionales et Cantonales :

8. Création de captage – Groupement de commande

Monsieur le Maire présente les projets de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du bourg de Vialas à partir du nouveau captage de la source de Milette. Pour assurer cette sécurisation, il est nécessaire de consulter un maître d'œuvre spécialisé en hydrogéologie pour la réalisation des dossiers réglementaires ainsi que pour la préparation et le suivi des travaux de captage.

Un projet similaire est envisagé par la commune de St-André de Lancize à partir du nouveau captage de la source d'Ayguelève. Aussi dans un souci de bénéficier d'offres de qualité (technique et financière) Monsieur le Maire propose qu'un groupement de commande soit mis en œuvre.

Après lecture de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation des opérations de maîtrise d'œuvre nécessaires à ces opérations Il est proposé que :

- la mairie de Vialas assure uniquement la coordination pour le groupement de commande des études nécessaires à la réalisation du captage de Milette pour Vialas et du captage d'Ayguelève pour St-André de Lancize,
- le suivi des marché de maîtrise d'œuvre et des travaux qui peuvent en découler seront à la charge respective des communes,
- la convention prendra fin après la dernière notification du dernier marché comme indiqué dans la convention annexée,

Résultat du vote : Pour : 11 Approuvé à l'unanimité

9. Création d'un abri Vae

Daniel BARBERIO, Adjoint au Maire rappelle que, dans le cadre de l'écomobilité, la Communauté de Communes envisage d'équiper le territoire en vélos à assistance électrique (VAE). Pour compléter cette nouvelle offre et éviter tout désordre visuel de stationnement sauvage, la commune peut s'équiper d'un abri vélos adapté pour vélos, recharge VAE.

Avec l'accompagnement technique du PETR et financier du programme Alvéole, le coût de l'opération serait comme suit :

Dépenses		Recettes	
Equipement borne VAE	7 940.00	Programme Alvéole (Certificat d'économie d'énergie : 60%)	4 764.00
Equipement support vélos extérieurs	460.00		
Travaux en régie	100.00	Autofinancement	3 736.00
Total	8 500.00	Total	8 500.00

Il est proposé au conseil d'approuver l'acquisition et la mise en place de cet équipement, autoriser le maire à solliciter tout financements public et privé. Range-vélos extérieurs supplémentaires à prévoir.

Résultat du vote : Pour : 11 ; Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h56'